

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 15 MAI 2017

2017-036

Date de convocation : 09/05/2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 10

votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le quinze du mois de mai à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, V. LEROY, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE,

Absents excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°36 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES SANITAIRES DE L'ECOLE ET ACCESSIBILITE

Le Maire rappelle à l'assemblée que les sanitaires de l'école ne sont plus aux normes, ils sont vétustes, qu'ils sont mal isolés et ne peuvent pas recevoir d'enfants à mobilité réduite.

Suite à sa proposition de faire réaliser des travaux pour mettre les sanitaires aux normes, isoler ce local pour réduire la facture énergétique et les rendre accessibles aux enfants à mobilité réduite, il a fait établir des devis et fait une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise qui a été acceptée.

Il présente des devis pour les travaux de mise aux normes des sanitaires de l'école et accessibilité :

Entreprise MYJAK pour un montant de 16 569,00€ HT ou 19 882,80€ TTC

Entreprise ID BAT pour un montant de 30 329,27€ HT ou 33 362,20€ TTC

Entreprise BRICAUST pour un montant de 19 389,55€ HT ou 23 267,46€ TTC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition. Il choisit l'entreprise BRICAUST pour un montant de 19 389,55€ HT ou 23 267,46€ TTC pour la réalisation des travaux de mise aux normes des sanitaires de l'école et accessibilité. Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 15 mai 2017.

Le Maire

Daniel CHARLET

